

**AUTORISATION DE PRISES DE VUE ET UTILISATIONS DE PHOTOS
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025 - 2026**

Nous soussignés,

Nom et prénom du représentant légal 1 :

Domicilié à :

Nom et prénom du représentant légal 2 :

Domicilié à :

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Autorisons l'équipe du collège Eugène de Mazenod :

1/ à photographier l'élève sus-mentionné. Cette autorisation est consentie à titre gratuit et valable pour l'année scolaire 2025 – 2026.

2/ à reproduire, diffuser et publier l'image de l'élève sus-mentionné sur tous les supports nécessaires (papier, numérique...) :

- Dans les publications du collège à un public interne ou externe,
- Dans le cadre du Projet d'Etablissement et des différents projets menés dans l'Etablissement : participation à des événements, affiches, cartes, etc... ainsi que dossiers et communiqués de presse, signalétiques (panneaux).

Cette autorisation de reproduction, diffusion et publication est consentie à titre gratuit. Elle est valable pour l'année scolaire 2025 – 2026.

Fait à :

Le :

Signature des représentants légaux, précédée de la mention « Lu et approuvé ».